

## Département de médecine familiale

### Médecine du sport et de l'exercice

Nom de la politique:	Couverture du terrain et des événements
Approuvé par:	Comité FM-ESFP
Date de la dernière révision:	30 septembre 2021
Département de contact:	Chef d'éducation en médecine familiale <a href="mailto:dfmpgmanager@uottawa.ca">dfmpgmanager@uottawa.ca</a>

#### Objet :

L'objectif de cette politique est d'assurer la préparation et la sécurité des résidents lorsqu'ils couvrent des événements ou des activités sur le terrain dans le cadre de leur programme d'amélioration des compétences en médecine du sport et de l'exercice.

#### Politique

- Le résident doit connaître le médecin traitant ou de garde disponible pour chaque événement qu'il couvre et doit prendre contact avec le médecin avant l'événement pour s'assurer de sa disponibilité et pour revoir les plans de secours au cas où il ne serait pas en mesure de joindre le médecin traitant.
- Le résident doit contacter le médecin traitant pour les décisions thérapeutiques majeures, après avoir géré des scénarios d'urgence ou pour toute question ou préoccupation spécifique lors de la prise en charge d'un patient ou d'un athlète sur le terrain.
- Le résident doit informer le médecin traitant et/ou le directeur du programme à tout moment s'il se sent dépassé ou mal préparé du point de vue de la sécurité.
- Le résident doit examiner le plan d'action d'urgence du lieu avant l'événement et se mettre en rapport avec les autres professionnels paramédicaux présents afin de répartir les rôles et les tâches et de définir leur niveau d'expérience, de compétence et d'aisance dans les différents scénarios d'urgence.
- S'il n'existe pas de PAE approprié, le résident doit contacter le médecin traitant dès que possible.
- Le résident doit s'assurer qu'il dispose de l'équipement et des fournitures d'urgence appropriés (y compris la trousse médicale du médecin, l'accès au DEA). La trousse médicale doit contenir une méthode permettant d'éliminer en toute sécurité les objets tranchants et autres matériaux dangereux.

- Le résident doit conserver une documentation appropriée sur tout athlète/patient vu lors de l'événement et la télécharger dans le dossier médical électronique approprié.

- Il incombe au programme de fournir aux résidents une formation en temps utile sur la couverture du terrain et de l'événement avant que le résident ne s'engage dans un tel événement.
- Les résidents sont tenus d'informer le programme de tout problème de sécurité dès qu'il survient, de refuser de participer à toute activité ou tout événement qu'ils jugent dangereux jusqu'à ce que des mesures de protection appropriées soient mises en place et de demander une formation supplémentaire s'ils en ressentent le besoin.
  - Les résidents qui refusent de participer à un événement pour des raisons de sécurité ne subiront aucune répercussion négative.
  - Tous les problèmes de sécurité des résidents seront portés à la connaissance du comité du programme de résidence en médecine du sport et de l'exercice pour être discutés afin d'éviter des expériences similaires à l'avenir.
- Les résidents peuvent demander à couvrir des événements en compagnie d'un superviseur, ce qui leur permet d'apprendre des approches pratiques et individuelles dans ce cadre.
- Les résidents doivent s'assurer que le médecin traitant et/ou le directeur du programme connaissent l'itinéraire de tous les événements qu'ils couvrent afin que quelqu'un du programme sache où ils se trouvent à tout moment.
- Les résidents ne doivent pas parcourir de longues distances par mauvais temps pour couvrir des événements. Si le temps empêche le déplacement, le stagiaire doit contacter le programme pour prendre d'autres dispositions.
- Les résidents ne doivent pas rentrer chez eux après la couverture de l'événement s'ils se sentent trop fatigués et doivent prendre des dispositions pour rentrer chez eux en toute sécurité.
- Les résidents ne doivent pas voir de patients ou d'athlètes en dehors des heures de travail dans les établissements de santé ou universitaires sans le soutien adéquat d'autres membres du personnel ou des services de protection.
- Si un résident doit couvrir un événement tard dans la soirée, il doit s'arranger avec son service d'accueil pour commencer plus tard ou avoir un jour de repos le lendemain si la couverture de l'événement dépasse le nombre maximum d'heures journalières autorisées selon les règles de PARO.
- Les résidents sont invités à contacter leur compagnie d'assurance automobile et à l'informer de la nature de leur conduite liée au travail afin de s'assurer qu'ils bénéficient d'une couverture appropriée. ? ?? Suis-je censé faire cela ?
- Il incombe au programme de fournir un soutien et un compte rendu adéquats à la suite d'un événement indésirable ou d'un incident critique survenu au cours de la période de couverture de l'événement par le résident.

? quelque chose sur le fait de ne pas être responsable des spectateurs - je pense qu'il serait

raisonnable de l'inclure. Je ne vois pas d'événement où l'on pourrait s'attendre à ce que cela se produise, mais c'est toujours possible.

? quelque chose à propos de la sécurité des voyages avec l'équipe. - Voulez-vous parler de la sécurité dans le bus/le train/l'avion/la voiture ou de la sécurité des voyages de nuit ou des séjours à l'hôtel ?

**Applicabilité :** Cette politique s'applique aux résidents de la troisième année de formation postdoctorale (PGY3) Enhanced Skills In Sport and Exercise Medicine (compétences renforcées en médecine du sport et de l'exercice).